



duree de validité d'un bon de visite

Par **didie**, le **23/07/2009** à **11:41**

au début de cette année 2009, après avoir visité une maison par le biais d'une agence immobilière, j'ai traité directement avec le propriétaire que je connaissais. Mais l'agence réclamait sa commission en utilisant l'argument du bon de visite qu'elle m'a fait signé et nous menaçant moi et le propriétaire de nous envoyé devant les tribunaux pour avoir des dommages et intérêt. L'agence n'avait pas d'exclusivité sur cette maison. De ce fait, tout a été annulé.

Plus de 6 mois après la maison n'est toujours pas vendu et m'intéresse toujours, Je voudrais donc savoir si le bon de visite a une valeur juridique ? L'agence peut-elle entamer une procédure juridique comme elle le prétend? Quelle est la durée de validité de ce bon de visite? Je vous remercie par avance